



**Commune mixte**

**2744 Belprahon**

Tél. : 032 493 48 27

Mail : [secretariat@belprahon.ch](mailto:secretariat@belprahon.ch)

01.0321.2023

---

**Assemblée communale**  
**Jeudi 12 décembre 2024 à 19h30**  
**à la salle communale**

**ORDRE DU JOUR**

1. Discuter et approuver le budget 2025 du Syndicat scolaire du Grand Val
2. Discuter et approuver le nouveau règlement d'organisation (RO) de la commune mixte de Belprahon
3. Discuter et approuver le nouveau règlement concernant l'utilisation des outils informatiques
4. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 65'000.00 pour la réfection d'une conduite d'alimentation en eau au Chemin du Prailat
5. Discuter et approuver un crédit d'engagement de CHF 670'000.00 pour la rénovation d'un appartement de vacances à la Ferme Joray
6. Discuter et approuver le budget 2025 de la commune mixte de Belprahon
7. Prendre connaissance du rapport de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données relatif à l'exercice 2024
8. Réélection de l'organe de vérification des comptes et de l'organe de contrôle en matière de protection des données
9. Informations du Conseil communal
10. Divers et imprévu

Dès le 6 novembre 2024, les documents suivants peuvent être consultés au secrétariat communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la commune :

- Budget 2025 du Syndicat scolaire du Grandval
- Budget 2025 de la commune mixte
- Règlement d'organisation de la commune mixte
- Règlement concernant l'utilisation des outils informatiques

**Recours**

Au plus tard dans le délai de 30 jours après l'assemblée communale, un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée.

Le Conseil communal

Belprahon, le 6 novembre 2024